

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-04-17-00602      Référence de la demande : n°2022-00602-031-001

Dénomination du projet : Postdoc Caïmans Guyane LEMAIRE

Lieu des opérations : -Région(s) : Guyane,

Bénéficiaire : LEMAIRE Jérémy - Université étrangère (University of Vienna)

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

La demande déposée par M. LEMAIRE J. concerne la capture, le marquage, la réalisation de prélèvements biologiques et le relâché sur place de spécimens de quatre espèces de caïmans de Guyane (*Caiman crocodilus*, *Paleosuchus palpebrosus*, *Paleosuchus trigonatus* et *Melanosuchus niger*). Le statut du caïman noir (*M. niger*) nécessite un avis CNPN depuis janvier 2020.

L'objectif de l'étude est de continuer les suivis de populations de ces espèces par capture-marquage-recapture pour évaluer leur statut démographique, de mesurer les niveaux de contamination par des éléments (mercure et plomb) en relation avec les activités d'orpillage, et de suivre les effets de l'exposition chronique au mercure sur ces quatre espèces de caïmans. Cette étude prévoit la capture et la manipulation de 200 individus par espèce, soit un total de 800 individus (600 notés dans la demande).

La méthodologie nécessite les méthodes classiques utilisées pour ces espèces (méthodes de capture et de contention), pour le marquage (par transpondeurs) et pour les analyses écotoxicologiques (prélèvements de sang).

Les sites d'étude (8) sont indiqués.

Ces captures seront réalisées au cours de missions (2 par an) sur une durée de trois ans.

Les prélèvements pour les analyses écotoxicologiques seront réalisés suivant les protocoles adaptés aux espèces considérées et validés par une demande d'autorisation de projet (DAP).

Les personnes demandeuses et en charge de l'étude (M. J. Lemaire, Mme R. Mangione) ont les compétences pour cette étude de terrain. Concernant les prélèvements, ils seront réalisés sous la supervision de Mme S. Lefort (vétérinaire).

## MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande ne comporte pas de données sur les populations en place. Ce qui est problématique pour apprécier l'impact sur l'éventuelle viabilité à moyen et long terme de ces populations.

Le CNPN souhaite que le pétitionnaire justifie un peu mieux comment il compte faire de la CMR (et donc de la dynamique de population) sur une si courte période et avec un accès à une si petite fraction de la population.

En matière de retour d'expérience à cet égard, l'effort de marquage sur tortues marines depuis de très nombreuses années en Guyane montre bien la difficulté d'en tirer des enseignements.

Le CNPN reconnaît l'intérêt majeur de pouvoir procéder à l'étude écotoxicologique.

Dans ces conditions, le CNPN donne un avis favorable à la partie relevant des prélèvements de sang seulement (le nombre de Caïman noir doit toutefois faire l'objet d'une révision à la baisse), dans l'attente d'informations complémentaires sur la partie CMR.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 19/09/2022

Signature :